
VERNEUIL L'ETANG
ZONE
HORS
AGCS
N° 83
NOTRE COMMUNE
Septembre 2009







La Boîte à Mots

PRESSE - LIBRAIRIE
PAPETERIE - CADEAUX

Lire Rêver Agir Jouer Offrir Penser

Centre commercial de Verneuil l'Etang • Ouverture le 6 juillet
Tél. : 09 63 68 16 93



BUREAU D'ARCHITECTURE
PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
MAISON, GARAGE, RÉNOVATION, AGRANDISSEMENT

MEDINA VINCENT

2, rue des Mésanges Tél. : 09 75 55 79 31
77390 Verneuil l'Etang Portable : 06 09 80 24 12







Madame, Monsieur, chers Administrés,

La période estivale étant terminée, peut-être pouvons-nous faire la synthèse des nombreuses informations relayées par la presse et dont certaines nous laissent songeur.

La grippe A H1N1, je ne me prononcerais pas sur la gravité de celle-ci car diverses sommités médicales s'opposent à ce sujet. Toujours est-il qu'à Verneuil l'Etang, la municipalité a mis en place des distributeurs de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique dans les groupes scolaires et dans les locaux accueillant les enfants des accueils de loisirs, préscolaire et postscolaire. Chaque classe a été également dotée d'une poubelle destinée à recevoir les mouchoirs usagés.

Abordons aussi la taxe carbone qui doit être prélevée dès le 1er Janvier 2010. Cette disposition doit entraîner un surcoût pour ceux qui consomment des produits dégageant du CO^2 tels que le gaz ou le gasoil entre autres. Les sommes ainsi perçues devraient être redistribuées en crédits d'impôt ou par chèques à ceux qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Je dois avouer que n'étant pas énarque, j'ai du mal à comprendre cette articulation qui me semble être, tout simplement, une usine-à-gaz que personne n'appréhende parfaitement, gouvernants comme citoyens. Nous verrons à l'usage toute la difficulté de l'application de cette loi.

Au-delà de la complexité de la mise en œuvre de cette taxe et en dehors de toute prise de position politique partisane il faut bien admettre que nous sommes dans l'obligation de penser à préserver notre planète, héritage pour nos futures générations. A Verneuil l'Etang, depuis fort longtemps, les décideurs communaux furent précurseurs en matière de défense de l'environnement et nous pérennisons cette démarche par des gestes éco-citoyens comme vous pourrez le lire dans les pages intérieures de ce bulletin.

Je veux aussi aborder la crise et ses conséquences dramatiques pour les petites entreprises et, par conséquence, la recrudescence du chômage et la paupérisation d'une frange de la population. A contrario, que dire des banques renflouées à coups de milliards par l'état et qui constituent des cagnottes pour récompenser, par d'énormes bonus, les cadres qui ont fait perdre des sommes considérables à ces établissements par des placements hasardeux. Si ce n'était dramatique, cela porterait à sourire car quoiqu'en disent tous nos dirigeants, ce sont bien les requins de la finance qui dirigent le monde.

De nombreux autres sujets pourraient être abordés, tels les suicides de plus en plus fréquents dans de grandes entreprises du fait d'une forte pression psychologique sur les employés, le fossé se creusant entre les pays riches et les pays émergeants, l'augmentation du forfait hospitalier passant de 16 à 20 € comment feront les personnes démunies qui ne peuvent pas souscrire à une mutuelle?

Que penser de l'augmentation des tarifs EDF, de la diminution drastique des postes d'enseignants ! Alors que l'on parle sans cesse de l'augmentation de la délinquance, il est décidé du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la police et la gendarmerie, mais également la privatisation de La Poste qui va mettre à mal ce service public dont tous les Français ont besoin et particulièrement ceux des zones rurales où de nombreux bureaux risquent de disparaître.

J'arrête là ma litanie car à ce rythme, ce n'est plus un éditorial mais un bulletin complet qui décrirait les sujets qui me préoccupent. Sachez, chers administrés, que quoi qu'il arrive, l'équipe municipale et moi-même, sommes à vos côtés et que, fidèles à nos convictions, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous satisfaire.

Bien à vous, votre Maire.

VILLE DE VERNEUIL L'ÉTANG

BULLETIN MUNICIPAL N° 83

SEPTEMBRE 2009

Diffusion gratuite
Reproduction interdite

Directeur de la publication :
Christian CIBIER

RÉDACTION
A. Muller, C. Toualy, A. Baujard,
G. Herniou, M. Michelet,
C. Martinet, P. Perret

communication@mairie-verneuil77.fr

Publicité
01 64 51 33 77
Imprimé par IdeM - 01 64 06 90 12



INFOS

Edito de Christian CIBIER 1
Défibrillateurs 3
Palmes Académiques 4
CCBC bibliothèques 5
CCBC Accueil de loisirs 6
Remise des Dictionnaires 6

LES ÉCOLES

Kermesse et spectacle à l'école Jean Jaurès 7

ASSOCIATIONS

CVL 8
USMV 9
La Salamandre Verneuillaise 9
Harmonie 10
Le Macadam verneuillais 15
Les Vieux Enfants 15

ALBUM PHOTOS

Fête de la Musique et Commération du 18 Juin 11
Fête du Sport .... 12 - 13
Foire de Printemps et Feux de la St Jean 14

TRAVAUX

Réalisation 2009 16

INFOS MUNICIPALES

Protection de l'environnement 17
AQUI Infos .... 18 - 19

COMMUNIQUÉ

SMETOM-GEEODE .... 20 - 21

C'EST BON A SAVOIR

Assurance Retraite .... 22 - 23

VERNEUIL D'HIER

Photo de classe 24

Des defibrillateurs cardiaques automatisés à Verneuil l'Etang

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de décès sont dus à des problèmes cardiaques. Afin de diminuer ce risque, l'utilisation du défibrillateur cardiaque fait partie des gestes de secours immédiats.

L'emploi du défibrillateur est possible par tous.

Son utilisation n'est pas considérée comme un geste médical, mais une assistance à personne en danger, prévue par le code de la santé publique .

Qu'est-ce qu'un défibrillateur cardiaque ?

C'est un boîtier qui comporte une source d'électricité interne qu'il transmet au torse humain par l'intermédiaire de deux palettes conductrices. L'électricité transmise va arriver jusqu'au cœur, ce qui va en quelque sorte le réinitialiser.

Lorsque les palettes sont collées sur la poitrine du malade, l'appareil établit tout d'abord un diagnostic, puis il calcule et détermine les paramètres du choc à délivrer en fonction de la taille du thorax et de la phase respiratoire. En effet, un choc trop faible ne suffirait pas alors qu'un trop important risquerait d'endommager le cœur.



Pour finir, le boîtier envoie le courant afin de relancer le cœur.

MODE D'EMPLOI : L'emploi est automatisé, il suffit de suivre les instructions écrites et vocales.





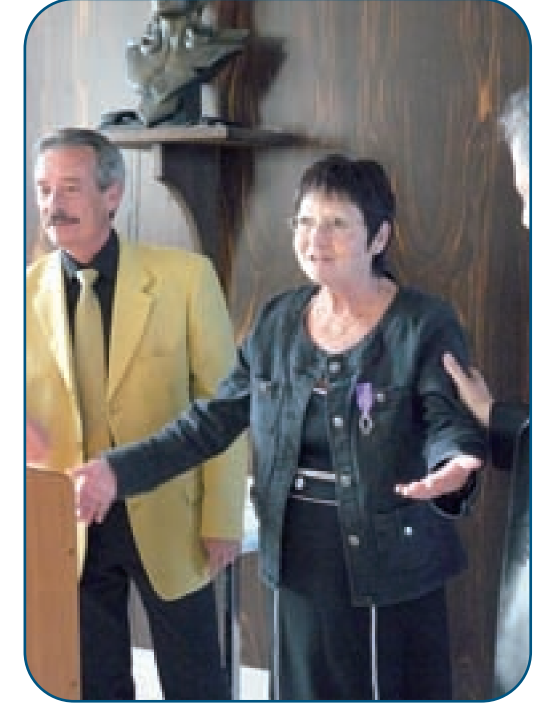
Sous l'impulsion de notre Maire et de sa majorité, notre commune sera dotée de plusieurs défibrillateurs cardiaques, que vous trouverez dans les espaces publics :

Dojo • Complexe sportif • Salle de musculation • Salle des fêtes.

Conseillère Municipale Junior
Candice MANCHON

PALMES ACADÉMIQUES

C'est avec un grand plaisir que Mr Christian CIBIER a accueilli Mme Francine MAINARD le 11 Juin 2009 pour lui remettre sa décoration au grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques de la promotion 2009, en présence de Mr André BERQUIER, Conseiller Général du Canton de Mormant et de Mr Paul BENAYCH, Directeur de l'IUFM 77 Melun.



Enseignante depuis septembre 1965, elle a été institutrice suppléante de 1965 à 1967 dans différentes villes ou villages, comme Pontault Combault, Tournan, Verneuil l'Etang, Mormant et Aubepierre. Nommée stagiaire en 1968, elle a ensuite été titularisée en 1969 à Verneuil l'Etang où elle a fait toute sa carrière en tant qu'institutrice puis professeur des écoles. Elle a œuvré en classe de CP de 1968 à 1979 puis de 1979 à 2002 en classe de CM1.

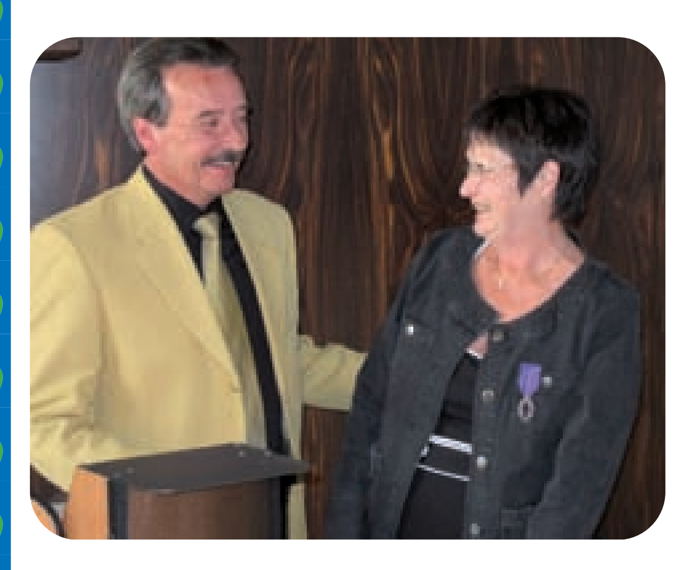
Enseignante dévouée et aimée de ses élèves, elle a été à l'initiative en 1979, avec l'appui de la municipalité, d'un premier départ de deux classes de l'école élémentaire en classe de neige, soit 64 élèves. Il faut savoir qu'à cette époque, Verneuil était la 1ère commune du canton à organiser des classes de neige.

Ses élèves ont découvert la France de Chaspinhac à Vicdessas, en passant par Verrières en Forez, de la Tremblade à Eguisheim en Alsace, de Brigognau au Grau du Roi, de Super Besse à Montignac Lascaux et cette liste est loin d'être complète.

De 1999 à 2002, elle a organisé des sorties éducatives à la journée (6 par an) dont Provins, Vaux Le Vicomte, Fontainebleau, Amboise, Le Clos Luce, Le château de Guédelon, Lewarde (mine de charbon), le Futuroscope, Beaubourg et le théâtre des enfants.

Ces séjours et sorties éducatives connaîtront un tel succès qu'ils seront étendus à toutes les classes volontaires et qu'ils sont toujours d'actualité avec l'aide de la municipalité.

Tous les élus la félicitent chaleureusement.







LES BIBLIOTHÈQUES INTERCOMMUNALES



Isabelle COLLIER
Assistante qualifiée du patrimoine et des bibliothèques

Notre communauté de communes, en étroite collaboration avec le Conseil Général, s'engage dans l'action culturelle en développant la lecture publique. Nous disposons aujourd'hui de quatre bibliothèques sur notre territoire : Andrezel, Champdeuil, Fouju et Verneuil l'Étang. Fortes d'une quinzaine de bénévoles, motivés et compétents, vous y trouverez à coup sûr la lecture qui vous correspond.

Nous avons fait le choix de consolider notre action par le recrutement d'une assistante qualifiée du patrimoine et des bibliothèques et d'un agent du patrimoine. Elles soutiennent nos bénévoles et travaillent à l'harmonisation du fonctionnement de nos bibliothèques, sur l'ensemble du territoire. Les horaires d'ouverture s'en trouvent élargis, correspondant mieux à vos attentes, un travail avec l'ensemble des écoles et la crèche familiale a débuté.

Toutes nos bibliothèques sont informatisées et disposent d'une adresse e-mail. Avec la mise en ligne du catalogue de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne, riche de 400 000 ouvrages et régulièrement mis à jour, vous pouvez désormais savoir si le document que vous cherchez fait partie des collections de la Médiathèque départementale. Vous pouvez alors demander à votre bibliothèque de le réserver.

Adresse en ligne du catalogue : http://bibliotheques.seine-et-marne.fr/

Nous vous rappelons que l'accès aux bibliothèques et l'emprunt d'ouvrages est totalement gratuit pour les habitants de notre communauté de communes. Aussi, nous vous encourageons à y venir nombreux. Bonne lecture !

NOUVEAUTÉ A VERNEUIL

Depuis le 7 septembre 2009 : Prêt de CD et DVD

Contacts - Horaires d'ouverture au public

Verneuil : 01 64 42 38 69 - bib.verneuil@laposte.net - rue Lamartine
Lundi : 16h-18h30 - Mercredi :14h-18h30 - Vendredi:15h-18h - Samedi :9h-12h.

Andrezel : 01 64 42 00 85 - bib.andrezel@laposte.net - Mairie- Rue martin IV
Mercredi :17h30-19h - Samedi :10h-12h.

Fouju : 01 64 38 71 61 - bib.fouju@laposte.net - Rue du Général de Gaulle
Mercredi : 18h-19h - Samedi : 10h30-11h30.

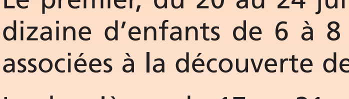
Champdeuil : 01 64 38 47 22 - bibliothequedechampdeuil@orange.fr - Rue grande
Lundi : 16h30 - 18h30
Jeudi : 18h-19h. Ouverture le 12 octobre.

ACCUEIL DE LOISIRS





Dans le cadre des projets éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs de la CCBC, deux séjours de vacances d'une semaine ont été organisés à la base UCPA de Bois le Roi.



Le premier, du 20 au 24 juillet a fait découvrir à une dizaine d'enfants de 6 à 8 ans, les joies du camping associées à la découverte de la nature et du poney.

Le deuxième, du 17 au 21 août, à dominante sportive a initié sous forme de stages les enfants de 9 à 12 ans, à diverses activités comme le tir à l'arc et le tennis.

Ce séjour fut aussi agrémenté de nombreuses baignades.

L'accueil de loisirs a également accueilli, comme chaque année durant les mois de juillet et août, de nombreux enfants. De multiples activités et sorties ont permis de faire découvrir à ces jeunes la vie au moyen âge pour les juilletistes et le « tour du monde en contant » (projet d'animation lié au plaisir de lire) pour les aoûtiens.

La Communauté de Communes de la Brie Centrale a mis en place pour la première fois un séjour de 11 jours dans le Jura pour les 12/14 ans. Les adolescents ont découvert cette belle région montagneuse et apprécié la pratique des sports de plein air comme l'accrobranche, l'escalade, les randonnées à vélo ou à pied. Ils ont pu aussi profiter des joies de la glisse grâce à plusieurs sorties à la patinoire. D'autres activités plus calmes (travaux manuels, chants) sont venues rappeler qu'il fallait aussi un peu de repos.





La CCBC renouvellera en 2010 ces types de séjours, au coût raisonnable, et invite les parents à y penser dès aujourd'hui.

Remise des Dictionnaires





Le lundi 22 juin 2009, 51 élèves des classes de Mmes DRIGNY et IVANTCHIKOFF (CM2) et de la classe de Mme ROUSSEL (CLIS) se sont vu remettre un dictionnaire en récompense du bon travail qu'ils ont fourni tout au long de l'année et qui leur a permis de passer au niveau supérieur pour la rentrée 2009/2010.

Les dictionnaires ont été fournis par les communes de Verneuil l'Etang, de Beauvoir et d'Argentières.

Mr Christian CIBIER, maire de Verneuil l'Etang et Mr René SAPIERRE, maire de la commune d'Argentières ont eu le plaisir d'offrir ces beaux ouvrages aux futurs collégiens.

Mme Martine BOISSELLE, directrice de l'Ecole Elémentaire Jean-Jaurès, Mr DUFLOUX, principal du Collège Charles Péguy et Mme COMPIN, Inspectrice de l'Education Nationale de Tournan en Brie, ont chacun pris la parole pour les féliciter du travail qu'ils ont fourni tout au long de leur scolarité et les ont encouragés à continuer ainsi.

Les élus de Verneuil l'Etang et les parents d'élèves étaient également présents lors de cette traditionnelle cérémonie qui s'est achevée avec un petit goûter bien convivial.

KERMESSE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS

C'était une première à l'école élémentaire ce samedi 20 juin 2009, et quelle première ! Cette journée a été une réussite totale malgré le temps qui a essayé de la perturber. Quelques petites averses par ci par là, n'ont pas eu raison de l'enthousiasme des organisateurs.

14 stands et une buvette étaient installés aux abords de l'école et de la mairie.

Martine BOISSELLE, directrice de l'école élémentaire remercie tous ceux qui ont participé au succès de cette journée : les enseignants, les parents des élèves, les membres de la FCPE (association de parents d'élèves) de la PETANQUE et du TWIRLING BATON, les généreux donateurs de lots et de gâteaux, et bien entendu l'ensemble des élèves.

La Directrice
de l'Ecole
Elémentaire



SPECTACLE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS



Le cycle 3 a eu le plaisir de présenter son spectacle « la maison hantée » les 23 et 25 juin 2009. Grâce au travail de Claudine, intervenante musicale, et à l'engouement des élèves, ces 2 représentations ont fait le bonheur des nombreux spectateurs.





ACTIVITÉ CVL 2009

Le CVL possède deux sections : une section Route et une VTT.
Le principe de fonctionnement est avant tout
la pratique du vélo cyclotourisme.
Nous sommes affiliés à la FFCT.
Si vous êtes novice ou expérimenté, vous pouvez nous rejoindre à nos rendez-vous hebdomadaires
le mercredi après midi à 14h30 (pour les plus expérimentés en Route)
et le dimanche matin à 8h (pour tous niveaux)

PRINCIPALES ACTIVITES ROUTE ET VTT en 2009 :

Participation active au téléthon.
Organisation de la 8ème randonnée verneuillaise en juin 2009.
Participation à la fête du sport avec un circuit proposé en VTT.
Animation d'un stand avec en plus le concours
de deux intervenants départementaux de la sécurité routière.
Mise en place d'un simulateur moto.

PRINCIPALES ACTIVITES ROUTE en 2009 :

Organisation d'un contre la montre de 12 kms contre le club de Mormant le 5 juillet.
Participation à l'épreuve « l'étape du tour de France » 180 kms
Montélimar/Le Mont Ventoux le 20 juillet
avec la parution d'un article de deux pages dans la revue «le cycle».
Rencontre avec Erik Zabel 6 fois maillot vert au Tour de France.

Participation à la randonnée Levallois-Honfleur le 12 septembre 2009 - 200kms.

Participation aux différentes randonnées dans le département, notamment à « la montagne de Reims »
et pour l'association « roulons contre le cancer ».

• Nos Projets 2010 •

Critérium des jeunes cyclotouristes avec la collaboration de la FFCT
(parcours, mécanique et traçage)
L'Organisation d'une Randonnée de 200 kms en mai « La Sud Briarde »
La Randonnée Verneuillaise en juin

PRINCIPALES ACTIVITES VTT :

Participation à divers rallyes et randonnées en Seine et Marne
et dans les départements limitrophes.

Si vous êtes intéressés, nous voudrions créer une section féminine, et faire aussi appel aux jeunes à partir de 17 ans, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Vous pouvez appeler :

Section VTT : Mr WEISZER Djamal - tél : 06 11 84 43 19
Section Route : Mr PERNELLE Bruno - tél : 06 18 75 50 050



Où consulter notre site
www.cvlverneuil.com

USMV

La saison footballistique 2009-2010 a repris depuis la mi-août.

Un nouveau bureau a été nommé :

Président :	Monsieur MENTEC Jean-Claude
1er Vice Président :	Monsieur KOBLOTH Fabrice
2ème Vice Président :	Monsieur MILLET Philippe
Trésorier :	Monsieur BARBERAN Fabrice
Trésorier Adjoint :	Monsieur VIEVAL Guy
Secrétaire :	Mademoiselle GLEYAL Anne-Gaëlle
Secrétaire Adjoint :	Monsieur PASEK Eric

Nous vous rappelons les horaires d'entrainements de toutes les catégories :

U7, U8 , U9 :	Mercredi de 14h à 15h
U10 , U11 :	Mercredi de 15h à 16h15
U12 , U13 :	Mercredi de 16h30 à 18h
U14 , U15 :	Mardi et Jeudi de 18h30 à 20h
U16 , U17 :	Mercredi de 18h30 à 20h et Vendredi de 19h à 20h30
Séniors :	Mardi et Jeudi de 20h00 à 22h00
Vétérans et + de 45 ans :	Mercredi de 19h30 à 21h00

Une permanence est tenue au stade tous les mercredis de septembre de 14h00 à 16h30 pour tous renseignements et inscriptions.

Toutes les personnes désirant se joindre à nous seront les bienvenues.

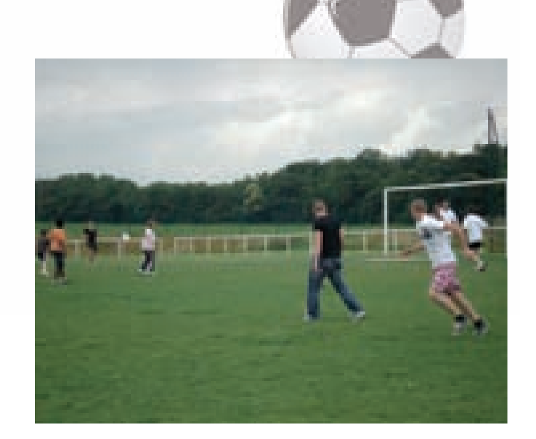
Pour tous renseignements vous pouvez joindre le secrétariat au :

Tél : 01.64.06.29.70
Mail : usmverneuil@aol.com
Site internet: usmv77.footeo.com



Tournois Vétérans - Juin 2009





Repas des Jeunes - Juin 2009

Pour clôturer notre après-midi, nous avons organisé un match enfants contre parents qui a réjoui petits et grands.

LA SALAMANDRE VERNEUILLAISE

Le 3ème Marché de Noël aura lieu le Dimanche 20 décembre prochain.

Si vous êtes intéressés pour y participer, veuillez contacter Céline au 06 16 23 78 37.

HARMONIE DE VERNEUIL L'ETANG

L'orchestre a débuté son année musicale 2008/2009 par un concert à Chartrettes le16 novembre 2008 suivi du *concert de Sainte Cécile* le 30 novembre 2008. Il a également participé au Téléthon du 6 décembre 2008. L'année 2008 s'est conclue par *le marché de Noël* de Presles en Brie.

Au mois de mars 2009, *le carnaval de Chartrettes* a été animé par l'Harmonie Municipale et la batucada les Percutés.





L'audition des élèves a eu lieu le dimanche 22 mars 2009. Lors de cet après-midi musical se sont succédées les diverses formations musicales de l'école de musique et les élèves ont pu mettre en avant leur virtuosité.



L'Harmonie s'est produite le 21 juin 2009, jour de la fête de la musique ainsi que le dimanche 28 juin 2009 lors de la fête du sport.

La nouvelle année musicale de l'Harmonie débute par sa participation à la commémoration de la libération de Verneuil, lors de la fête communale le dimanche 6 septembre 2009.

Les répétitions de l'Harmonie ont lieu le vendredi soir à partir de 21 heures. Si vous êtes intéressé(e), contactez nous au 01.64.06.02.89 ou appelez Brigitte Genty au 01.64.42.39.04

Fête de la Musique






Commémoration du 18 Juin







Foire de Printemps
Feux
de la Saint-Jean

LE MACADAM VERNEUILLAIS



Le macadam aux 10km de Combs la ville : une première pour Catia et Rosie qui nous ont rejoints cette année. Elles ont toutes les deux réalisé une très belle course. En moins d'un an, participer à une course c'est super !

Bravo aux autres membres du groupe qui, eux aussi, ont bien participé.

Une partie de l'équipe a passé un week-end dans l'Aubrac pour une course nature de 20km très sélective.

Le sourire avant le départ, tout le monde s'est fait plaisir sur le parcours certes difficile mais très beau.

Pascal et Jean Paul ont découvert ce type de course avec beaucoup de joie, et l'ont très bien finie.



Bravo à tous.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de notre jeune association

LES VIEUX ENFANTS

Elle a vu le jour le 21 août 2009 à la Préfecture de Seine et Marne.

Ses premiers pas :

une manifestation pour se rappeler le bon vieux temps : **Les Retrouvailles Verneuillaises**

Le 3 Octobre 2009 à la mairie de 10 h à 17 h 00

Avec comme animations :

- *Exposition sur le passé de notre village*
- *Exposition de voitures des années 50*
- *Buvette et restauration avec possibilité d'apporter son pique nique, à partir de 12h*
- *Après-midi Guinguette animée par Alain Husson accordéoniste, avec démonstrations de Danses de salon par le Foyer Rural*

Son grand projet : la réalisation d'un livre sur le passé de Verneuil.

Si vous voulez lui envoyer vos félicitations ou l'aider à faire ses premiers pas : vieux-enfants@orange.fr

Pour la découvrir un peu plus : http://vieux-enfants.monsite.orange.fr *Annick MULLER, Présidente*







Curage du bassin de rétention des eaux pluviales de l'Orée du Parc

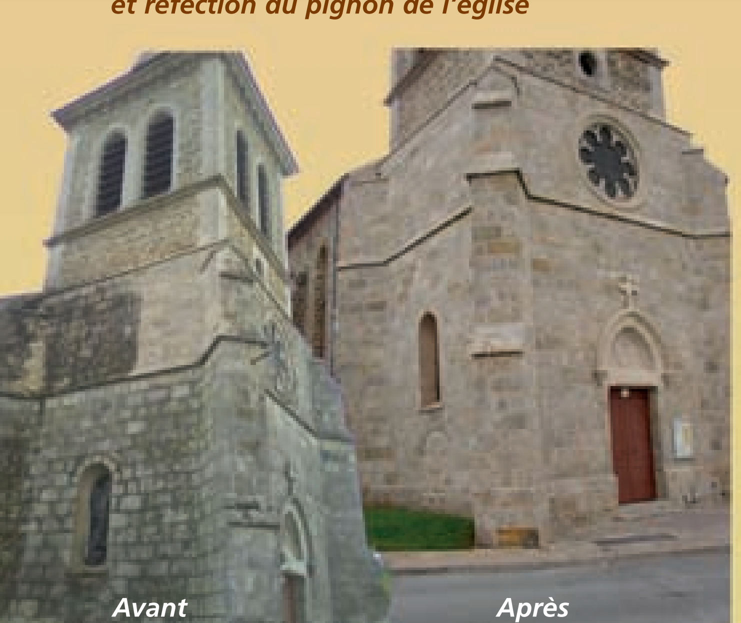
Suite à plusieurs réclamations d'habitants, nous avons demandé à la société RFF (Réseau Ferré de France) de retirer tous les objets encombrants entreposés derrière le bâtiment à proximité de la gare. Cette demande a été prise en compte et l'enlèvement des encombrants a été effectué.







Démoussage du toit et réfection du pignon de l'église



Avant — *Après*

- *Réfection des plafonds et sols de l'école Lamartine suite aux dégâts des eaux du mois de mai*
- *Réfection de deux classes à l'école primaire*
- *Remise en peinture d'une salle d'association rue Lamartine*
- *Mise en place d'une VMC dans la salle du dojo*



Le portail du presbytère est en commande

RAPPEL : Pour le confort d'autrui et le respect de l'environnement, nous vous rappelons que nous avons une déchetterie depuis quelques années et que celle-ci est à la disposition de tous les habitants.

La commission des travaux





Réfection de la voirie rue Auguste Blanqui



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT A VERNEUIL L'ETANG



Depuis une dizaine d'années déjà, notre commune s'est engagée dans une démarche de protection de l'environnement. Verneuil l'Etang a été la première commune à signer une convention avec Aqui-Brie, partenaire très actif sur le département.

La première phase a consisté à maîtriser l'usage des produits phytosanitaires jusqu'à obtenir une réduction de 90% de leur consommation. Cette première action a été complétée par l'usage d'un désherbeur thermique depuis 3 ans.

Ces actions ont abouti grâce à l'implication de tous, que ce soit le Conseil Général avec Aqui-Brie, les élus mais surtout les services techniques qui suivent assidûment les formations sur ce sujet. L'encadrement intervient même auprès d'autres collectivités qui s'engagent dans la démarche.

L'année dernière, le Conseil Général s'est déplacé sur notre commune à l'occasion de la signature de la convention Aqui-Brie par plusieurs nouvelles communes en présence de la presse locale.

Cette année vous avez pu découvrir dans le parc de la Mairie la mise en œuvre des conseils d'Aqui-Brie (voir les détails dans AQUInf'eau n°6). Des zones de prairie libre ont été laissées non fauchées et des parterres ont été semés de fleurs des champs. Ce n'était pas comme on aurait pu le penser un oubli dans les programmes de tonte mais une vraie démarche éco-citoyenne qui a été très positive et sera reconduite.

Contribuons tous à l'amélioration de notre environnement, c'est l'addition de tous ces gestes qui contribuera à ne pas hypothéquer l'héritage de nos enfants.

Changeons notre regard sur le désherbage et la végétation spontanée

Quelques herbes sur les trottoirs ? Non, ce n'est pas un signe de manque d'entretien. Votre commune continue de désherber les espaces publics. Mais elle le fait différemment. Explication.

Auparavant, la voirie et les autres espaces publics étaient systématiquement « arrosés » de désherbants chimiques, avant même qu'une plantule ne pointe le bout de sa tige ! Objectif : se débarrasser « une bonne fois pour toutes » des plantains, pissenlits, coquelicots et autres dicotylédones indésirables, en les empêchant de pousser.

Oui mais, ça ne marche pas !

Non seulement, il fallait recommencer les traitements chimiques chaque année et bien souvent en forçant les quantités de pesticides car la végétation revenait sans cesse. Mais en plus, une grande partie des molécules épandues n'était pas absorbée par la plante visée et était lessivée par les pluies, plusieurs mois après le traitement. Pour preuve, des molécules peuvent être présentes **10 mois après leur application** !

De plus, une étude a montré que 40 % des matières actives appliquées sur une surface minérale imperméable comme la voirie polluaient directement les cours d'eau ! Sans compter le risque pour votre santé et celle des agents municipaux (voir encadré) !



Pour réduire l'usage des pesticides, votre commune intervient désormais uniquement sur herbes développées.

Une « petite révolution verte » dans les services techniques

Avec l'aide d'AQUI'Brie, les services techniques des communes ont donc opéré leur « petite révolution verte ». Désormais, on attend que l'herbe apparaisse pour l'enlever. Résultat : les traitements sont mieux ciblés et les produits mieux adaptés à la surface traitée. Parallèlement, certains sites comme les talus, les bords de mur ou les trottoirs sont progressivement réenherbés. Des techniques alternatives au chimique comme le désherbage manuel, le désherbage thermique ou le balayage, sont utilisées sur la voirie. **L'ensemble de ces changements de pratiques** a permis **de diviser par 4** la quantité de désherbants utilisée par 55 communes en 2008. C'est pourquoi, si vous apercevez un peu d'herbe le long des murs, au pied des arbres, dans les joints des trottoirs ou entre les pavés, soyez patient : votre commune interviendra en temps et en heure !

Embellissez vos murs

Pourquoi s'acharner à lutter contre les herbes spontanées ? Leur présence sur les espaces publics est inévitable, apprenons donc à les tolérer. D'ailleurs, n'est-ce pas plutôt les détritus, les vieux mégots et les excréments de chiens jonchant nos trottoirs qu'il faut éviter ? D'autant qu'une soi-disant mauvaise herbe n'a aucun impact sur la santé et sur l'environnement contrairement à un désherbant chimique ! Et si vraiment, la vue d'un pied de pissenlit ou de quelques orties le long de votre mur vous horripile, vous pouvez toujours fleurir votre bord de mur. Plantes vivaces, annuelles, arbustives, prairie fleurie ... vous avez l'embarras du choix ! L'important est de toujours recouvrir le sol. Sinon, Mère Nature ayant horreur du vide, ce seront toujours les herbes spontanées, qualifiées mal à propos de « mauvaises herbes », qui se développeront en premier.



Pour éviter la prolifération d'herbes spontanées, ne laissez jamais un sol nu ! Fleurissez votre bordure de mur. En plus, vous contribuez à l'embellissement de votre commune.

Grâce à la réduction des pesticides par les communes, **1,2 tonnes de matières actives** de désherbants ne rejoindront pas les cours d'eau en 2008.

Le Roundup®, il ne tue pas que les « mauvaises » herbes ...

... les cellules humaines aussi ! C'est que vient de révéler une étude publiée en décembre dernier dans une revue scientifique(1). Les chercheurs ont montré que **l'exposition à de très faibles doses** de plusieurs formulations de Roundup® couramment utilisées par les jardiniers amateurs provoquait **la mort cellulaire** en quelques heures. Il ressort également que le mélange du glyphosate, la *molécule active** avec les différents *adjuvants*** qui composent le Roundup® est encore plus toxique que le glyphosate seul. Or, les études sanitaires pour obtenir l'autorisation de commercialiser un désherbant ne concernent que la molécule active. A cela s'ajoutent les pesticides (désherbants, insecticides, anti-puces ...) que nous absorbons via les autres voies d'exposition comme l'alimentation ou l'air.



(1) « Glyphosate Formulations Induce Apoptosis and Necrosis in Human Umbilical, Embryonic and Placental Cells. » Nora Benachour and Gilles-Eric Seralini. Chem. Res. Toxicol. 2008

** molécule active : qui agit sur la plante à détruire*

*** adjuvants : additifs chimiques servant à améliorer l'efficacité de la molécule active (pénétration dans la plante)*

AQUI' Infeau réalisé par l'Association de l'aquifère des Calcaires de Champigny en Brie
2, avenue Galliéni 77 000 MELUN vincent.fayet@77.fr

AQUI Inf'eau > numéro 6

Votre commune mixe plusieurs types d'entretien sur un même espace enherbé

Peut-être avez-vous remarqué des herbes de différentes hauteurs sur certains espaces publics ? Ne vous offusquez pas : il ne s'agit pas d'un abandon d'entretien mais d'une façon d'entretenir les espaces enherbés plus respectueuse de l'environnement, tout en tenant compte de l'usage de ces espaces. Exemple concret avec l'entretien d'une bordure de mur enherbée.

Etape 1

Bord de mur désherbé chimiquement



- Pollution de l'eau, de l'air et du sol
- Inesthétique
- Prolifération de « mauvaises herbes » (liseron ...) sur le sol mis à nu
- Désert biologique

Souvent inaccessibles pour les tondeuses, les communes traitaient chimiquement les bordures de mur. Cette pratique d'entretien participe à la pollution de l'eau par les pesticides, à cause du ruissellement des désherbants sur la voirie et à leur transfert dans le milieu naturel.
Par ailleurs, les produits chimiques utilisés sont potentiellement dangereux tant pour l'applicateur que pour les usagers des espaces publics.

Etape 2

Arrêt du désherbage & réenherbement



- Arrêt du désherbage chimique
- Réenherbement
- Fauchage intensif

Afin de préserver l'environnement et votre santé, votre commune a donc arrêté ce type de traitement chimique. Les herbes spontanées ont donc colonisé le sol nu. Mais la question de l'entretien de ces espaces demeure ? En effet, pour maintenir une herbe de même hauteur sur toute la largeur du trottoir, il faut à la fois passer la tondeuse et le rotofil aux endroits difficiles d'accès. Mais est-ce vraiment réaliste à l'échelle d'une commune où les espaces enherbés à tondre sont nombreux : bords de murs, pieds d'arbres, talus, plates-bandes enherbées, parcs et jardins, aires de jeux, fossés ... ?

Etape 3

Tonte différenciée



- Diversification paysagère
- Biodiversité
- Visibilité routière maintenue
- Accessibilité piétons

Autre solution : la tonte différenciée. Alors que la partie la plus éloignée du mur continue d'être tondue comme avant, la bordure du mur est fauchée moins souvent. Cette méthode permet d'optimiser l'entretien, sans compromettre la fonction de cet espace : la visibilité routière et l'accessibilité par les piétons continuent d'être assurées. De plus, le simple fait d'espacer les périodes de fauches le long du mur crée des espaces plus naturels offrant « le gîte et le couvert » à de nombreux auxiliaires qui viendront ensuite polliniser vos géraniums et arbres fruitiers. Ainsi, verrez-vous revenir certaines espèces de papillons qui avaient déserté nos jardins.
Par ailleurs, associer des hautes herbes avec des zones tondues crée un paysage diversifié. N'est-ce pas plus valorisant pour l'espace public que du gazon uniforme ?







AQUI Inf'eau > numéro 6





LA COLLECTE ROBOTISÉE de vos déchets ménagers

Dès l'automne 2009, les déchets des 98 communes du territoire du SMETOM-GEEODE seront progressivement collectés par un camion muni d'un bras robotisé.
Ce nouveau mode de collecte se déroule de la façon suivante :



Le chauffeur effectue les opérations à partir de la cabine du camion.
Aucun rippeur ne manipule donc le bac ce qui permet d'améliorer la sécurité et l'hygiène.

Mes bacs ne seront collectés que si...

Je ferme *totalement* **le couvercle** *de mes bacs*

Je ne dépose *mes déchets que* **dans mes bacs**

J'éloigne *mes bacs à* **plus de 50 cm** *de tout obstacle*

J'oriente *mes bacs* **parallèles à la rue,** *poignée vers le logement*

















Pour que cette nouvelle collecte s'opère dans les meilleures conditions, merci de bien vouloir respecter ces consignes lors de la prochaine disposition de votre bac.

Nous comptons sur votre compréhension et votre implication

SMETOM-GEEODE - ZI - 14 rue Ambroise Croizat - 2ème étage - 77370 Nangis
Tél. : 01.64.00.26.45 - Fax : 01.64.00.28.93 - courriel : contact@smetom-geeode.fr - www.smetom-geeode.fr



Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères

Gestion
Economique et
Ecologique des déchets ménagers :
Objectif de
Développement durable pour l'
Environnement

Bacs de collecte emballages et ordures ménagères

Le SMETOM-GEEODE met à votre disposition des bacs de collecte : couvercle jaune pour les emballages et couvercle bordeaux pour les ordures ménagères.

Pour tout problème concernant ces bacs (livraison, taille, dégâts), merci de nous contacter :

au **01.64.00.26.45**
Du **lundi au vendredi**, de **8h30 à 12h** et de **14h à 17h**

Vous pouvez également faire votre demande en ligne dans la rubrique « **Besoin de bacs** » de notre site Internet : www.smetom-geeode.fr

Nous veillerons à répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.



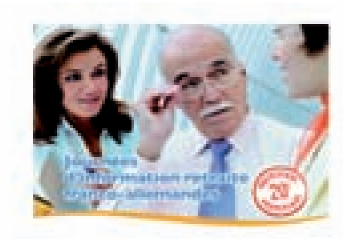
Il est primordial de présenter le bac du SMETOM-GEEODE pour la collecte des emballages ou des ordures ménagères.

Seuls ces bacs seront collectés par les nouvelles bennes robotisées dès l'automne 2009

Seuls les dégâts commis sur nos bacs seront pris en compte.







Vous avez travaillé en France et en Allemagne ?

Venez faire le point sur votre retraite.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise depuis 20 ans en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung des journées d'information retraite franco-allemandes.

Des conseillers de la caisse de retraite allemande vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Les 27 et 28 octobre – 1er et 2 décembre



Vous avez travaillé en France et au Portugal ?

Venez faire le point sur votre retraite.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise pour la première fois en partenariat avec le Centro Nacional de Pensões des journées d'information retraite franco-portugaises

Des conseillers de la caisse de retraite portugaise et de la Cnav vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Les 13 et 14 novembre 2009

MODALITES D'INSCRIPTION
A ces journées d'informations

Pour participer (*), vous devez vous inscrire au préalable :

- par Internet en complétant un bulletin en ligne sur le site de la Cnav

  www.lassuranceretraite.fr rubrique Actualités régionales Ile-de-France

- ou en renvoyant un bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de la Cnav et chez ses partenaires (Cpam, Caf, Assédic, Cicas, ambassade, consulat…), à l'adresse suivante :

  CNAV Ile-de-France Relations extérieures 932 - 75951 Paris cedex 19

(*) dans la limite des places disponibles



Communiqué de presse

Le montant du minimum vieillesse augmenté de 25 % entre 2007 et 2012

Comme annoncé dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, l' allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) augmentera de 25 % d'ici à 2012.

Un décret du 28 avril 2009 précise les montants mensuels pour les trois prochaines années :

- 709 € au 1er avril 2010
- 742 € au 1er avril 2011
- 777 € au 1er avril 2012

L'ASPA, qui a été revalorisée au 1er avril 2009 de 6,9 %, est actuellement de 677 € par mois.

Cette revalorisation concerne les personnes seules. Elle est également prévue lorsque, au sein d'un couple, un seul des conjoints, concubins ou partenaires pacsés bénéficie de l'ASPA.

Le plafond de ressources pour prétendre à l'ASPA sera également progressivement relevé au cours des 3 prochaines années, ce qui pourra permettre à des personnes ne pouvant en bénéficier actuellement, d'en faire la demande.

Le premier job d'été salarié compte pour la retraite

La cotisation vieillesse prélevée sur le premier job d'été salarié permet d'ouvrir à la Caisse nationale d'assurance vieillesse un compte qui servira, le moment venu, au calcul de la retraite.

Le premier salaire perçu par les jeunes pendant leurs vacances d'été compte pour leur retraite.

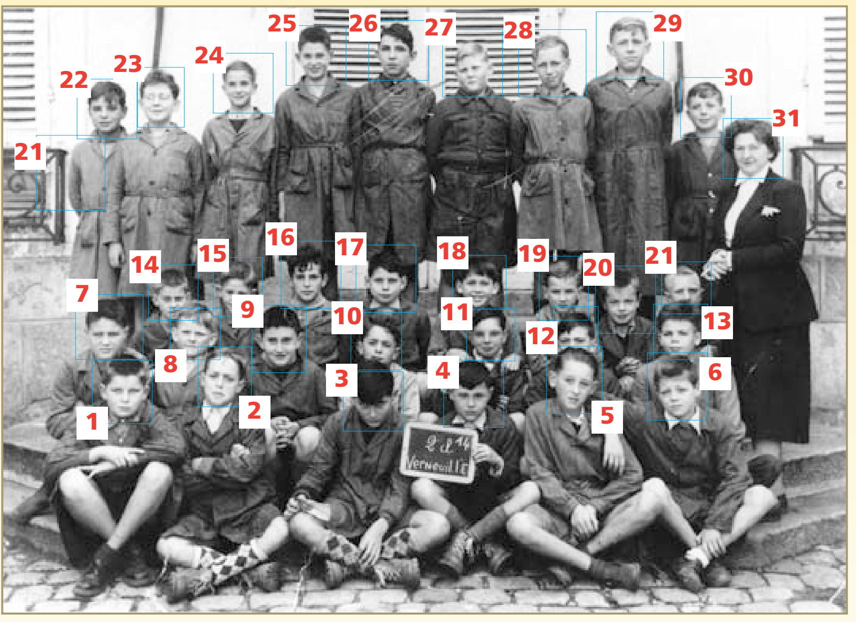
Deux situations peuvent se présenter :

- le jeune salarié possède déjà un numéro de Sécurité sociale : son employeur doit l'inscrire dans sa déclaration d'embauche et un compte retraite sera ouvert à son nom sous ce numéro ;
- il ne connaît pas son numéro de Sécurité sociale : l'employeur fait une demande d'immatriculation à la Sécurité sociale qui déclenche l'ouverture d'un compte retraite à son nom.

Dans les deux cas, le salaire perçu est reporté sur ce compte et un ou plusieurs trimestres d'assurance peuvent être validés.

En 2009, un salaire brut de 1 742 euros suffit à valider un trimestre d'assurance au régime général, même si ce salaire a été perçu en un seul mois.





1
2 Jean-Claude CHAPOTEAU
3 Jean-Louis PENNYNCKX
4 Gérard BENAD
5 Guy HUBSCHWERLIN
6 Bernard PREHU
7 Gérard CLOT
8 Henri LEGRAND
9 Alain SIQUIER
10 Jean-Claude CRESPI
11 François POLESE
12
13 Robert RAPAIL
14 Jean-Pierre FAUCONNIER
15
16
17 Marcel PREVOST
18 Michel GLEYAL
19 Jean-Claude KALAMAR
20 Noël D'HAYER
21 Michel VIGAS
22 Marc POLESE
23
24 Daniel KALAMAR
25
26
27 Claude PHILIBERT
28
29 Georges BALESDENS
30 Jean-Louis LEBLANC
31 Mme RAVETON

Aidez-nous à retrouver les noms manquants et l'année scolaire en nous laissant un petit mot au secrétariat de la mairie au nom du « Verneuil d'Hier ».





RESTAURANT TRAITEUR

Cuisine traditionnelle

37,rue de la Gare
77390 VERNEUIL L'ÉTANG
TÉL : 01 64 06 29 28 - FAX : 01 64 06 11 75



RÉSEAU VOIRIES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

“ ET VOS EXTÉRIEURS DEVIENNENT UN LIEU DE VIE ”

Ferme de La Motte - Route de Melun
77580 COUTEVROULT
Travaux de VRD - travaux extérieurs - Collectivités ou Particuliers

Tél. : 01 60 04 98 26 - Fax 01 60 42 21 11



Coiffure mixte et junior - Du mardi au samedi avec ou sans rdv.

01 64 06 30 67

Technique L'ORÉAL - REVLON
Centre Commercial ATAC
77390 VERNEUIL L'ÉTANG
SIRET 451 064 216 00018









TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

4, rue du Puyfourcat - Zone artisanale
77670 VERNOU LA CELLE/SEINE
Tél. : 01 60 74 92 99
Fax : 01 64 23 18 08
E-mail : bruzzo@vetra.fr



Pour VENDRE,

LOUER,

ou GERER votre bien immobilier,

Adressez-vous au N°1 de tous les classements

www.orpi.com

CHAUMES EN BRIE – Face à la mairie

01.64.06.04.80



TRAVAUX PUBLICS

1, rue Léonard de Vinci - BP N° 106

Z.I. La Haie Passart - BP 106 - 77253 BRIE-COMTE-ROBERT CEDEX

Tél. : 01 64 05 29 66+ - Télécopie : 01 64 05 82 01

RCS MELUN B 327 880 779

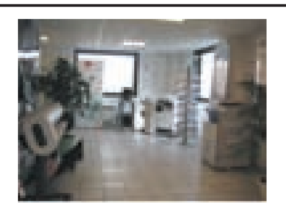












VENTE –LOCATION –SAV
NEUF-OCCASION-RECONDITIONNE

PHOTOCOPIEURS-TELECOPIEURS
IMPRIMANTES-CONSOMMABLES BUREAUTIQUES

SIÈGE SOCIAL : 34, RUE RAOUL DAUTRY 77340 PONTAULT COMBAULT - Tél. 01 64 43 91 92 - Fax : 01 64 43 99 33
Internet : www.ctmbureautique.fr - E-mail : ctmbureautique@wanadoo.fr

SAS AU CAPITAL 37500 € - RCS MELUN B 382 778 611 - SIRET 382 778 611 00030 - CODE APE 516 G - TVA FR 84 382 778 611